LES COMMUNIQUÉS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Category: Les conseils
Tags: Conseils, Tableau d'honneur

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Cet organisme contrôle et régule l'activité financière en France. Vous trouverez dans le lien ci-dessous ses missions :

https://www.amf-france.org/L-AMF/Missions-et-competences/Presentation

Elle publie régulièrement des alertes sur des sites frauduleux. Elle inscrit régulièrement des nouveaux sites que vous pouvez trouver avec le lien ci-dessous :

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Elle publie plusieurs listes noires que vous pouvez consulter ci-dessous :

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde?page=1

Nous publions avec cet article les communiqués et citerons in extenso les nouveaux sites visés. Nous avons souvent déjà fait des recherches sur ces sites. Vous pourrez vérifier en tapant le nom du site dans le moteur de recherche. Nous avons des recherches sur plus de 600 sites ! Si votre site n'est pas connu, nous ferons des recherches approfondies rapidement. Nous disposons de bases de données très importantes.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

La revue ANTIPAC n° 142

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec vos documents que vous nous enverrez.

Pour finir cette introduction, le ministère de l'économie donne aussi des conseils pour éviter les arnaques :

https://bit.ly/2QZbMeq

Le communiqué du 20 décembre 2019 concerne les sites suivants :

Nouveaux acteurs non autorisés identifiés sur le Forex

Voici la liste des sites récemment identifiés :

- www.capitalpilots.com / Capital Pilots
- www.part-sgps.com / Part-Sgps
- www.princedeheidendorf.com / Prince de Heidendorf Asset Management SIA

Nouveaux sites non autorisés sur les dérivés sur crypto-actifs

Voici la liste des sites récemment identifiés :

- www.moneyo.io
- www.stsroyal.com/fr

https://bit.ly/35xsc38

Le communiqué du 20 décembre 2019 concerne les sites suivants :

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés :
- www.arlington-invest.com
- www.arteko-finance.com
- www.fiducia-cpl.com
- www.gold-heritage.com
- www.jhf-consultant.com
- www.mon-cepage.com
- www.pf-gestion.com
- www.vinovest.fr
- www.whisky-prestige.com
- www.winecfm.com
- www.wine-of-excellence.com

https://bit.ly/2QxUgUg